

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 30 mars 2017
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 7 avril 2017
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017
qui ont pris part à la délibération <b>35</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services

**OBJET**

**1**

**CONVENTION  
DE PARTENARIAT ENTRE  
LA COMMUNE ET L'AGENCE  
LOCALE DE L'ÉNERGIE (ALE)  
- DÉFI « FAMILLES À  
ÉNERGIE POSITIVE »  
ÉDITION 2016-2017**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à Mme BAZAILLE jusqu'au rapport n° 6), VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, VALENTINO, COSSON, COATIVY, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. PATTEIN, (pouvoir à M. GILLET), FUSARI (pouvoir à Mme NOUHËN), CAMINALE (pouvoir à M. PONTVIANNE), PIOT (pouvoir à M. VALENTINO), TULOUP (pouvoir à Mme ELEFATHERATOS).

Madame le Maire explique que, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon s'est engagée dans l'édition 2016-2017 du défi « Familles à Énergie Positive ». Ce défi, soutenu par l'ADEME et la Métropole de Lyon est proposé par l'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) aux communes.

Les communes participantes doivent recruter une équipe composée au minimum de 8 familles. L'objectif des participants est de réduire les consommations énergétiques de leur logement d'au moins 8 % par rapport à l'année précédente uniquement par des changements de comportement (et non par des travaux). Le suivi des consommations énergétiques et d'eau est réalisé par l'intermédiaire d'un logiciel en ligne mis à disposition des familles participantes.

Pour cette édition 2016-2017, 11 équipes participent au défi dont l'équipe de Sainte-Foy-lès-Lyon nommée « FidéDéfi », qui est composée de 13 familles.

Le défi a démarré le 15 novembre 2016 et doit se poursuivre jusqu'au 30 avril 2017. Un événement de clôture sera organisé le samedi 20 mai 2017 où les résultats seront présentés.

L'ALE assure l'animation du défi : formation des capitaines des équipes, accompagnement des familles, organisation d'un événement de lancement et de clôture, gestion du site web permettant de faire le suivi des consommations.

Il est demandé à chaque commune engagée de participer au frais d'organisation et de gestion de ce défi à hauteur de 1 500 euros par équipe. Le reste provenant des autres financeurs : ADEME et Métropole de Lyon. La mise en œuvre du défi 2016-2017 représente donc pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon un coût total de 1500 euros net de taxe.

Ce dossier a été présenté en commission développement durable et participation citoyenne le 14 juin 2016.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de partenariat 2017 entre la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon et l'ALE dans le cadre du défi « Familles à énergie Positive » édition 2016-2017,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ALE,
- autoriser le versement à l'ALE de 1500 euros à la clôture du défi.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- APPROUVE le projet de convention de partenariat 2017 entre la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon et l'ALE dans le cadre du défi « Familles à énergie Positive » édition 2016-2017,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'ALE,

- AUTORISE le versement à l'ALE de 1500 euros à la clôture du défi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : convention

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI